



Anne Barre  
Directrice  
Women in Europe for a Common Future, France

Le 15 Avril 2008,

A l'attention de :

Monsieur Jean-Louis Borloo,  
Ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie,  
du Développement durable et de l'Aménagement du  
territoire

Copie à:

Madame Nathalie Kosciusko-Morizet,  
Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

**Réaction au Projet de loi relatif aux Organismes Génétiquement Modifiés tel que modifié par  
l'Assemblée Nationale en première lecture et adopté le 9 avril 2008**

Monsieur le Ministre,

Nous attirons votre attention sur des points qui nous paraissent particulièrement importants concernant l'objet cité en référence. WECF est un réseau réunissant plus de cent organisations de la société civile dans quarante pays européens et travaillant principalement sur les questions liant santé et environnement. A ce titre, et suite à la création de l'antenne française de WECF le 31 mars dernier, nous avons suivi très attentivement les débats qui se sont déroulés au cours de la semaine dernière à l'Assemblée Nationale, et nous souhaitons vous faire part de notre profonde préoccupation.

L'adoption en première lecture par l'Assemblée Nationale du projet de loi relatif aux OGM suscite notre inquiétude. En effet, s'il venait à être adopté dans sa forme actuelle par le Sénat au cours de la deuxième lecture qui débutera ce mercredi 16 avril, ce projet irait à l'encontre à la fois du principe de précaution, des Conclusions du Grenelle de l'environnement et des obligations de la France au regard du droit communautaire.

Il est inacceptable:

- Que le «*Libre choix de produire et consommer sans OGM*» dont le Grenelle de l'Environnement avait fait un des principes incontournables de la future loi relative aux OGM ait été transformé en «*liberté de produire avec ou sans OGM*» niant, du fait de la dissémination incontrôlable des OGM, le droit à produire et consommer sans OGM, et rendant impossible une protection effective des filières traditionnelles et de qualité susceptibles d'être victimes de dommages irréversibles;

**WECF**  
Biltstraat 445  
NL - 3572 AW Utrecht  
PO Box 13047, 3507 LA Utrecht  
Phone: +31-30-23 10 300  
Fax: +31-30-23 40 878  
Email: [wecf@wecf.eu](mailto:wecf@wecf.eu)

St. WECF, KvK Utrecht & Omst.  
Registratie nr. 41186799  
Rekening 1266.45.11  
Toeslagstelling: WECF  
IBAN: NL96 RABO 0126 6451 16  
BIC: RABONL2U  
NGO status bij ECOSEC /United Nations



Women in Europe for a Common Future | WECF

- Que le principe de précaution soit contourné, contrairement aux obligations de la France au regard du droit communautaire (Directive 2001/18/CE), selon lequel il incombe aux « *Etats membres de veiller conformément au principe de précaution, à ce que toutes mesures appropriées soient prises afin d'éviter les effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement qui pourraient résulter de la dissémination volontaire ou de la mise sur le marché d'OGM* », et par ailleurs en violation de la Charte de l'environnement, intégrée à la Constitution et qui a consacré le principe de précaution ;
- Que l'exclusion de la culture d'OGM sur le territoire des parcs nationaux et parcs naturels régionaux soit soumise à la règle de l'unanimité des exploitants agricoles concernés, ce qui revient de facto à bloquer toute tentative de ne pas autoriser d'OGM sur ces territoires, dont la valeur en terme de biodiversité animale et végétale est inestimable et particulièrement importante ;
- Que la coexistence des cultures OGM et non OGM soit entérinée par ce projet de loi, qui ne fixe pas de distance de sécurité entre les cultures, et ne fait pas état de mesures de confinement, laissant ainsi planer un risque de contamination réel, compte tenu des larges distances et des moyens variés de contamination (transports....) des autres cultures par les cultures OGM;
- Que l'indemnisation en cas de contamination de cultures non OGM soit subordonnée à des conditions cumulatives qui en réduisent le champ d'application a minima : culture contaminée nécessairement issue de la même campagne de production, située « *à proximité* » de la culture OGM à l'origine de la contamination, donc excluant les contaminations sur des distances plus grandes...

Nous demandons :

- Que la France remplisse, en tant qu'Etat membre de l'Union européenne, et en vertu des obligations qui lui incombent à cet égard, sa mission de veiller à l'application du principe de précaution dans la mise en œuvre de la Directive 2001/18/CE,
- Que ce projet de loi s'inscrive dans le respect les engagements du Grenelle de l'Environnement : principe de précaution, moratoire de la culture d'OGM en plein champ, garantie du droit à produire et consommer sans OGM, et plus généralement l'intégration des considérations environnementales dans les politiques mises en œuvre par la France ;
- Que conformément à ce que Monsieur le Président de la République avait annoncé lors des conclusions du Grenelle de l'Environnement le 25 octobre 2007, un moratoire sur la culture d'OGM en plein champ soit inséré lors de la seconde lecture au Sénat, ceci en application des données scientifiques faisant état de l'impossible coexistence entre cultures OGM et non OGM ;
- La fixation d'un seuil de contamination très strict qui permette de garantir effectivement le droit de produire et de consommer sans OGM : le seuil de 0,90% mentionné par le droit communautaire ne constitue en aucun cas une valeur figée, et les Etats membres peuvent revoir ce seuil à la baisse en tenant compte des progrès scientifiques et technologiques;

WECF

Biltstraat 445  
NL - 3572 AW Utrecht  
PO Box 13047, 3507 LA Utrecht  
Phone: +31-30-23 10 300  
Fax: +31-30-23 40 878  
Email: [wecf@wecf.eu](mailto:wecf@wecf.eu)

St. WECF, KvK Utrecht & Omst.

Registratie nr. 41186799  
Rekening 1266.45.11  
Toeslagstelling: WECF  
IBAN: NL96 RABO 0126 6451 16  
BIC: RABONL2U  
NGO status bij EDSOC /United Nations



Women in Europe for a Common Future | WECF

- L'établissement d'un régime de responsabilité très large en matière de contamination par les OGM pour garantir aux agriculteurs /consommateurs qui font le choix du non OGM une protection effective.
- D'élargir le champ de l'indemnisation aux moyens de contamination autres que la présence d'une culture OGM à proximité de la culture contaminée : transport, résidus....

Nous espérons vivement que vous pourrez prendre en compte ces demandes et nous tenons à votre disposition pour développer davantage nos recommandations.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Anne Barre, Directrice, WECF France  
[anne.barre@wecf.eu](mailto:anne.barre@wecf.eu)  
tel : +33 631 04 27 36

Sascha Gabizon, Directrice Internationale, WECF  
[sascha.gabizon@wecf.eu](mailto:sascha.gabizon@wecf.eu)  
Tel: + 49 89 23 23 938 0

**WECF**  
Biltstraat 445  
NL - 3572 AW Utrecht  
PO Box 13047, 3507 LA Utrecht  
Phone: +31-30-23 10 300  
Fax: +31-30-23 40 878  
Email: [wecf@wecf.eu](mailto:wecf@wecf.eu)

St. WECF, KvK Utrecht & Omst.  
Registratie nr. 41186799  
Rekening 1266.45.11  
Toeslagstelling: WECF  
IBAN: NL96 RABO 0126 6451 16  
BIC: RABONL2U  
NGO status bij ECOSEC /United Nations